
Présidence : Géorgie

579ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 20 mai 2009

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 11 h 25

2. Président : M. I. Giorgadze

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Aucune déclaration

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

- a) *Exposé de M. Alexander Lambert relatif à une mise à jour technique du Questionnaire sur le Code de conduite* : Président, M. A. Lambert (FSC.DEL/114/09 OSCE+), République tchèque-Union européenne (la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/119/09/Rev.1), Suisse, États-Unis d'Amérique, Turquie, Fédération de Russie, Finlande
- b) *Mesures de confiance et de sécurité concernant les forces militaires navales* : Fédération de Russie (annexe 1), Président

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA CONTRIBUTION DU FCS À LA CONFÉRENCE ANNUELLE D'EXAMEN DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ DE 2009

Président

Décision : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision No 3/09 (FSC.DEC/3/09) sur la contribution du FCS à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2009 ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Questions de protocole* : Belgique (annexe 2), Président
- b) *Conférence annuelle d'officiers supérieurs sur la sécurité et la primauté du droit, devant se dérouler à Genève (Suisse) du 29 juin au 1er juillet 2009* : Suisse

4. Prochaine séance :

Mercredi 27 mai 2009 à 10 heures, Neuer Saal

579ème séance plénière

FSC Journal No 585, point 2 b) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Je souhaiterais rappeler à nos estimés collègues que, lors de la dernière Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité, la Russie a déjà proposé un certain nombre de nouvelles mesures de confiance et de sécurité (MDCS) applicables aux forces navales, qui, jusqu'à présent, ont été absentes sans justification du cadre du régime paneuropéen des MDCS. Par la suite, au cours de la récente Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA), nous avons ajouté à notre « ensemble de mesures » un autre élément important ayant trait à l'échange d'informations sur les forces navales des États participants de l'OSCE. Aujourd'hui, nous souhaitons présenter cette proposition officiellement à la séance plénière du Forum afin qu'elle puisse ensuite être soumise au Groupe de travail B pour examen.

Tout d'abord, cependant, permettez-moi de vous rappeler brièvement nos arguments de base en faveur de l'extension du régime des MDCS au domaine naval. Ce n'est un secret pour personne que l'influence des forces navales sur la stabilité stratégique et régionale s'est sensiblement accrue ces dernières années. Ces forces, qui sont dotées d'une capacité de frappe particulièrement efficace, peuvent avoir une influence décisive sur l'issue de toute opération militaire, y compris celles basées à terre. C'est précisément la raison pour laquelle, dans le souci de préserver la stabilité internationale et la sécurité dans la région de l'OSCE, il importe au plus haut point d'assurer la prévisibilité des activités navales des États participants et d'étendre le régime de transparence et des MDCS à ces activités.

À cet égard, nous proposons des mesures assez simples qui couvriraient les plus importantes activités navales prévues à l'intérieur de l'espace maritime limité autour de l'Europe. Ces mesures incluraient l'échange d'informations sur les effectifs et les systèmes d'armes d'importance majeure des forces navales, la notification préalable de certaines activités navales, leur observation, l'échange de calendriers annuels et les contacts militaires avec les forces navales.

Je tiens à souligner que cette initiative est pleinement conforme au mandat de Madrid, qui engage les États participants à développer et à renforcer le régime des MDCS en l'étendant non seulement à l'ensemble de l'Europe continentale mais également à la zone maritime/océanique et à l'espace aérien voisins.

Il convient de rappeler que, conformément au document « Échange global d'informations militaires », les États participants de l'OSCE fournissent déjà chaque année certaines informations sur leurs capacités navales, mais elles ne concernent que le nombre total de navires de guerre de surface d'un déplacement supérieur à 400 tonnes et les sous-marins de plus de 50 tonnes en immersion. Le fait que nous souhaitions aller un petit peu plus loin n'a rien d'extraordinaire. Nous maintenons inchangé le tonnage des navires (400 tonnes pour les navires de surface et 50 tonnes pour les sous-marins), mais proposons que les informations additionnelles ci-après soient fournies. Il conviendrait d'indiquer, pour chaque navire de guerre et navire auxiliaire, la désignation et la subordination, le type, le déplacement et les principales dimensions, la désignation de la base navale à laquelle le navire est rattaché et les effectifs autorisés en temps de paix. Pour les formations navales, des informations seraient communiquées sur le nombre total de navires de guerre et de navires auxiliaires. Nous proposons que toutes ces informations soient communiquées selon un format convenu à tous les autres États participants pour le 15 décembre de chaque année au plus tard, étant entendu qu'elles seraient valables à compter du 1er janvier de l'année suivante.

Il n'est guère difficile de se rendre compte que la Russie s'est servie de l'expérience acquise dans le cadre de l'échange d'informations militaires en vertu du Document de Vienne comme point de départ pour l'élaboration de ces propositions.

Les États participants de l'OSCE ayant déclaré à plusieurs reprises leur adhésion à la transparence militaire comme moyen de renforcer la confiance, nous ne doutons pas que les propositions russes feront l'objet d'un examen constructif.

Je vous demanderais, Monsieur le Président, d'inscrire un point y afférent à l'ordre du jour de la réunion du Groupe de travail B le 3 juin 2009.

Je demanderais également que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance de ce jour.



579ème séance plénière

FSC Journal No 585, point 4 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA BELGIQUE

Nos débats sont des débats portant sur les idées, mais ces idées sont d'abord portées par des personnes.

J'ai la grande tristesse de devoir vous annoncer le décès inopiné de l'Ambassadeur Pierre-Etienne Champenois dans la nuit du 15 au 16 mai dernier à Bruxelles.

Il était encore présent parmi nous au séminaire organisé par les autorités autrichiennes le 8 mai à Vienne sur l'avenir de la sécurité en Europe, où il a présidé et modéré une de ses sessions les plus complexes, celle consacrée aux nouveaux défis sécuritaires.

Nous avons tous pu apprécier combien il était un homme de qualité. Doté à la fois d'une grande intelligence et d'une grande culture, il faisait aussi toujours preuve d'une grande humanité et d'un humour rare.

Il a consacré l'essentiel de sa carrière au renforcement de la sécurité sur le continent européen et a notamment occupé la fonction d'Ambassadeur à Moscou. Sa présence et son expérience vont nous manquer cruellement.

Je forme le vœu que son esprit, à la fois pragmatique, constructif et ouvert au dialogue, reste présent parmi nous dans l'échange de vues en cours sur l'avenir de la sécurité européenne.

Je demande que cette déclaration soit annexée au journal de la réunion du FCS de ce jour.

Je vous remercie.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.DEC/3/09

20 mai 2009

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

579ème séance plénière

FSC Journal No 585, point 3 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 3/09
CONTRIBUTION DU FCS À LA CONFÉRENCE ANNUELLE
D'EXAMEN DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ DE 2009**

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Rappelant la Décision No 3 du Conseil ministériel de Porto, dans laquelle le FCS est notamment chargé d'apporter sa contribution à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité,

Décide :

1. De présenter, par l'intermédiaire du Président du FCS, un rapport écrit et oral à la séance d'ouverture de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité ;
2. De proposer à la Présidente en exercice qu'un membre de la Troïka du FCS ou le Directeur du Centre de prévention des conflits coordonne et préside une séance de travail appropriée de la Conférence ;
3. De soumettre à la Présidente en exercice une liste d'éléments politico-militaires qui pourraient servir d'éléments de discussion et de sujets éventuels pour les discours liminaires dans toutes les séances, comme l'ont suggéré des délégations auprès du FCS.